

La Croix-Rouge volante

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **90 (1981)**

Heft 6

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-683689>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La Croix-Rouge volante



La Garde aérienne suisse de sauvetage (GASS) est la première des anciennes institutions auxiliaires de la Croix-Rouge suisse (voir page précédente et page 28) qui a demandé et obtenu le statut de membre corporatif, conformément à l'article 18bis des Statuts de la Croix-Rouge suisse.

La GASS, fondée le 27 avril 1952 par l'Assemblée des délégués de la Société suisse de sauvetage dont elle se sépara définitivement en 1960, fêtera son 30^e anniversaire l'an prochain.

La possibilité pour les avions de se poser en haute montagne n'existait pas encore à cette époque, malgré la prouesse des deux pilotes militaires Pista Hitz et Victor Hug qui étaient partis de l'aéroport militaire de Meiringen avec un Fieseler-Storch muni de skis et avaient réussi, le 19 novembre 1946, à sauver l'équipage d'un avion militaire américain «échoué» sur le glacier du Gauli. En 1951, Fredy Moritz, «l'hôtelier volant» de Saint-Moritz, commença lui aussi à se poser sur des glaciers avec un avion du type Piper muni de skis. Les expériences servirent une année plus tard à Hermann Geiger, le fameux pilote des glaciers valaisans.

Puis il y eut les premiers secouristes «volants» – des parachutistes ayant suivi un cours de formation de la Royal Air Force en Grande-Bretagne –, le premier hélicoptère, le premier puis le deuxième jet-ambulance. Pendant des années, la GASS a fait de grands efforts pour transformer l'entreprise de secours en une entreprise d'ambulances aériennes de sauvetage.

De nombreux appareils, tels le filet horizontal et ventral, sont des inventions de la GASS et ont acquis une renommée mondiale. Aujourd'hui, chaque véhicule de la GASS est équipé pour les soins intensifs des patients. Mis à part les pilotes et les assistants de vol (qui suivent des cours d'instruction spéciaux), le personnel de la GASS se compose de plusieurs médecins et infirmières qualifiés. Parallèlement au développement du sauvetage en haute montagne, la GASS a pris conscience de la nécessité d'offrir la possibilité d'être rapatriés à des touristes victimes d'accidents ou tombés malades à l'étranger. Le 30 juin 1973, elle mit en service à Berne le premier jet-ambulance du monde, un Lear-Jet 240 baptisé *Henry Dunant* en signe de solidarité avec la Croix-Rouge suisse. En 1976, il fut possible

de mettre en service un second jet-ambulance plus grand que le précédent et qui porte le nom d'*Albert Schweitzer*. Depuis, les deux jets-am-



Les prestations de la GASS en 1980

Vois de transport: La plupart des 1545 missions accomplies furent des transports secondaires d'un hôpital à l'autre. Il s'agissait en l'occurrence de patients qui avaient déjà reçu des soins médicaux et qui devaient être transportés dans des cliniques spécialisées.

Transports de bébés: 370 prématurés transférés.

Transports d'organes: 52 transports d'organes ou de bénéficiaires d'organes.

Transports de médicaments: 39 transports de sang, sérum, plasma ou de médicaments.

balances se sont envolés à plus de 500 reprises.

La GASS a été un pionnier dans le domaine du sauvetage aérien et un exemple pour le monde entier. De nombreux Etats ont structuré leur propre garde aérienne de sauvetage sur le modèle de la Suisse.

La Centrale d'opération de la GASS, à Zurich, que l'on peut alerter 24 heures sur 24 en appelant le 01 47 47 47.

Interventions nocturnes: 4000 des 4963 missions accomplies firent appel à un hélicoptère, dont 343 de nuit.

Accidents de la route et du travail: La GASS fut appelée à la suite de 124 accidents de la circulation et de 126 accidents du travail. Aide aux agricul-

Rapatriements: Les 2 jets-ambulances de la GASS ont accompli 614 missions et rapatrié 320 blessés et 409 malades. En outre, 128 rapatriements de tous les continents ont eu lieu à bord d'avions de ligne.

Lorsque la GASS reçoit un appel à l'aide, elle ne demande pas:

Qui supporte les frais des missions?

En tant que fondation humanitaire et d'utilité publique, la GASS se porte au secours de son prochain sans l'assurance préalable d'être dédommée de ses frais: La GASS aide sans demander si quelqu'un lui remboursera ses dépenses.

Questionnaire

Une fois sa mission accomplie, la GASS présente un questionnaire à la personne sauvée ou transportée et décide sur la base des données du patient si, et à qui, elle enverra sa facture. Pour remercier les donateurs de leur soutien, la GASS ne leur envoie aucune facture.

Donateurs

Assurances

La GASS a conclu un accord de tarif avec la CNA, avec les compagnies d'assurances affiliées à la CDA et avec quelques caisses-maladie. Sur la base de cet accord, les compagnies d'assurances paient à la GASS les missions de secours et les transports de patients de leurs assurés, pour autant que les polices d'assurance prévoient de telles prestations et que l'intervention de la GASS soit justifiée médicalement aux yeux du département des sinistres. Le tarif décidé ne couvre pas les frais de la GASS.

Cas graves

S'il n'y a pas d'assurance, si l'événement n'est pas assuré (missions préventives, évacuations, etc.) ou si la compagnie refuse de rembourser les frais pour d'autres raisons, et si de surcroît, le patient n'est pas donateur de la GASS, celui-ci recevra une facture établie sur la base d'un tarif social fortement réduit. Dans le cas où le règlement de cette facture constitue une charge financière par trop importante, la GASS renonce partiellement ou entièrement à facturer ses frais.

Frais d'intervention non couverts

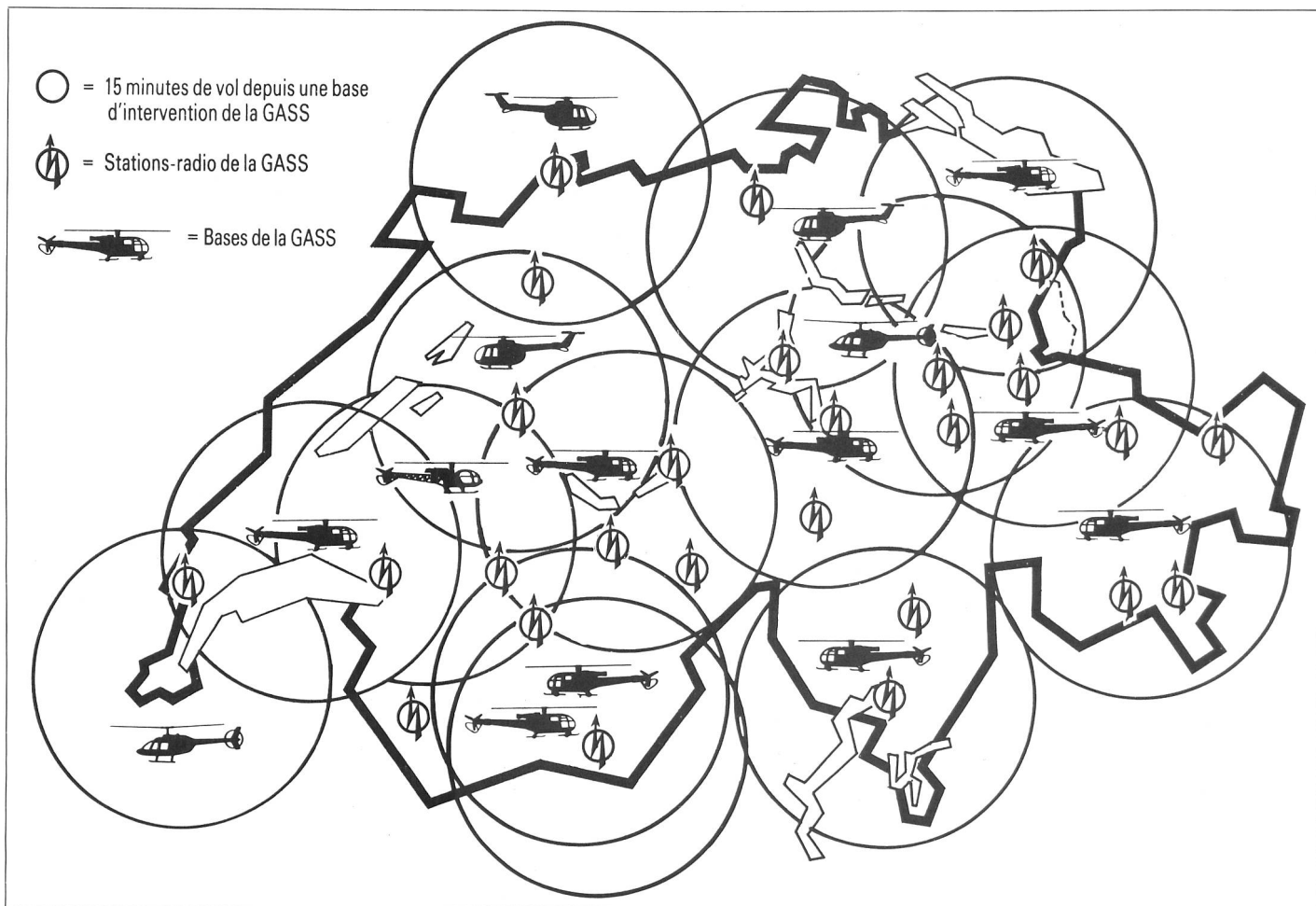
Les factures de la GASS payées par les non-donateurs, les compagnies d'assurance et les associations automobiles ont couvert 55% des frais des missions accomplies en 1979.

Chiffres importants pour 1979

Dépenses pour missions	11,281 millions de francs
Recettes pour missions	6,238 millions de francs
Frais de mission non payés	45 %
Heures de vol de la GASS	3990
Dépenses par minute de vol	47 fr. 10

La GASS reçoit:

– des assurances	max. Fr. 40.–/min
– des non-donateurs	max. Fr. 20.–/min



La Garde aérienne suisse de sauvetage dispose actuellement de 15 bases d'intervention réparties géographiquement, de manière à ce que chaque endroit du pays soit accessible en 15 minutes de vol.

Les types de véhicules de la GASS



Avion ambulance à réaction
Lear Jet 35 A



Hélicoptère Bölkow BO-105 CBS



Hélicoptère Alouette III S.A. 319 B

La GASS possède deux avions-ambulances et 11 hélicoptères de sauvetage

L'hélicoptère de sauvetage de type Bölkow BO-105 CBS

